



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Compte rendu Comité technique ONCFS 21 juin 2019

La présidence est assurée par Olivier THIBAUT (DG ONCFS) en présence de Stéphanie ANTOINE (AFB)

Secrétaire adjoint de séance : Eric GOURDIN UNSA

Ordre du jour : Examen du projet d'organisation de l'OFB.

Après la lecture des déclarations liminaires des Organisations syndicales représentatives au CT (DL EFA-CGC ici) le Directeur Général présente l'organisation du futur OFB sur la base d'un diaporama. Bien que le projet de loi ne soit toujours pas validé : la Commission Mixte Paritaire (CMP) se réunira le 25 juin (NDLR : entre temps la CMP a été conclusive et le projet de Loi a été validé : http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/creation_afb-oncfs).

Il est rappelé que le préfigurateur ne souhaite pas enlever d'agents de l'échelon départemental. Le choix d'organisation se décline en : nationale / régionale / départementale. C'est une évolution forte par rapport à l'organisation de l'AFB, avec en plus la prise en compte de la mer.

L'administration affirme que ce sont près de 300 sites d'implantation qui seront maintenus ! Aucune suppression à court terme !

EFA-CGC fait remarquer qu'il manque l'implantation de l'UMS Patrinat et les centres de formation. L'administration indique cependant qu'il y aura encore des évolutions et des corrections ponctuelles

L'administration reconnaît que les revendications d'ordre social constituent un facteur de blocage. Ces sujets sont portés auprès du ministère, comme l'a fait EFA-CGC auprès du Directeur de Cabinet de Mme la Secrétaire Générale du MTES et du Directeur des Ressources Humaines du même MTES. Les 2 Directeurs Généraux (ONCFS et AFB) comme le Directeur Général préfigurateur font pression, auprès du MTES, pour obtenir des résultats et des avancées concrètes et formalisées.

La nouvelle organisation se fait avec les contraintes de moyens actuels des 2 EP et futurs pour l'OFB. L'exercice est donc contraint.

Souhait d'un échange concret sur des évolutions à proposer.

Interpelé sur l'organisation des Services Départementaux (SD), le DG rappelle que des notes de cadrages ont été transmises au travers des lignes directrices données aux DR et Chef de SD préfigurateurs. Ces notes de cadrage ont été transmises au COSUI. Des marges de manœuvre sont laissées aux managers préfigurateurs.

Concernant l'Agence comptable :

La Cellule recettes sera localisée à Vincennes, la Cellule dépenses à Saint Benoist. Par contre le positionnement géographique du groupement comptable des PN n'est pas encore défini.

DRH

Elle se composera de 80 à 85 agents. L'attention des personnels est appelée sur les postes ouverts, et malgré des départs, l'ONCFS a déjà atteint son plafond d'emploi.

Pour les corps comme les TE et le Quasi-Statut la délégation de gestion du corps sera possible au 1^{er} janvier 2020 pour l'OFB.

Direction des Finances

Elle se composera de 65 personnes, mais qui sont fortement dispersées

Il faut encore arbitrer les questions entre la DF et les services déconcentrés. L'administration n'a pas eu une réponse claire. Avant tout arbitrage il faudra harmoniser les pratiques. C'est l'option de la centralisation qui semble la mieux identifiée par le préfigurateur, sur le modèle de l'ONCFS.

Il est nécessaire de clarifier les relations entre la Direction des Finances et les autres

Direction des Systèmes d'Information

Elle comprendra plus ou moins 50 personnes.

Direction Stratégies Nationales

On ne sait à ce stade de combien d'agents elle se composera.

EFA-CGC pose le pourquoi de la création de cette Direction et pas la mise en place d'une délégation auprès du futur DG. Malgré des ressources limitées cette Direction traitera des stratégies générales et de la production de doctrine générale d'établissement.

Direction Acteurs et Citoyens

Elle se composera de 30 personnes.

Elle aura en charge le dossier de la Mobilisation citoyenne qui est incluse dans le service chargé de la Communication de l'AFB. Elle aura la responsabilité d'une partie de l'ingénierie de formation en lien avec la DRH. Il y a un enjeu avec la montée en puissance sur la formation externe (élargissement des cibles potentielles de transfert de connaissances).

Direction Interventions et Partenariats

Elle se composera de 15 personnes.

En plus de ces missions de bases elle assurera la mission de pôle administratif et financier pour la DGD Mob

Direction des aires protégées

Elle se composera de 15 personnes.

Elle assurera les missions de coordination des réseaux des gestionnaires d'aires protégées et aussi des sites gérés en direct ou en partenariat.

EFA-CGC a interrogé sur la situation administrative des gestionnaires. Il est répondu que l'arbitrage est en cours pour choisir le bon niveau de rattachement : DRE / SD / DR. Il y aura donc des conséquences pour les PNM pour les fonctions support. Il y aura également un transfert des crédits d'intervention au sein de la direction pour usage stratégique.

Direction Grands prédateurs terrestres

Elle se composera de 15 agents.

EFA-CGC attire l'attention de l'administration qu'il y a déjà 250 agents en DR AURA. Il est impératif de prendre en compte les collègues des fonctions support déjà sous fortes tensions. Il est impératif de ne pas désorganiser ce qui fonctionne.

Direction Police et Permis de Chasser

Elle se composera de 120 agents.

EFA-CGC s'interroge sur le positionnement du conseiller chasse vis-à-vis de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Bloc DSED et DRAS

Ce bloc se composera de 255 agents.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

Syndicat EFA-CGC 4 rue André Vitu BP 21078 88051 EPINAL CEDEX 9

Tél : 06 03 92 08 11 Courriel : permanence@efa-cgc.com

Le choix a été fait de laisser l'UMS Patrinat en bloc sans rien toucher.
Pour le reste des changements à la marge.

Organisation des Directions régionales et interrégionales

Elles regrouperont entre 1700 et 1800 agents.

EFA-CGC attire l'attention sur la situation particulière de la DiR OM. Les délégués territoriaux auront une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des personnels DiR OM OFB sur son territoire. Il apparaît que cette direction est sous dotée par rapport aux enjeux.

Pour l'organisation des services des DR, EFA-CGC attire l'attention sur des intitulés de services et de postes pas forcément homogènes. Il faut un cadrage national pour garder une cohérence au sein de l'OFB.

EFA-CGC interroge sur :

- la disponibilité des fiches de chef de service « Appui à la mobilisation des acteurs et des citoyens »
- la vérification de la cohérence des fiches remontées par rapport au cadrage type. Cela représente 2800 fiches de fonction.
- la nécessaire mise en cohérence sur la dénomination des fonctions.

Concernant les instances de gouvernance

Ce sera l'application des articles 6 et 7 du projet de loi OFB

Les représentants du personnel rappellent que d'autres points attendent des réponses précises :

- Quel avenir pour les agents en responsabilité à l'ONCFS et sans dans l'OFB que ce soit pour les collègues TE, les collègues des fonctions support notamment sur l'incidence sur leurs primes (RIFSEEP et CIA ...)
- La rédaction des fiches de fonction et catégorie rattachée. En effet des postes actuellement occupés par des collègues de grade inférieur. Exemple : un poste identifié A occupé par un collègue de catégorie B.
- Positionnement de l'ISST auprès du Directeur Général ou au CGEDD. Avec quel temps disponible et quelle compétence vis-à-vis des métiers de l'OFB.
- Equité de traitement et harmonisation par le haut pour le RIFSEEP. Exemple : des agents administratifs, en particulier pour les déprécarisés, alors qu'à l'AFB, les sites centraux sont considérés comme des services centraux nationaux ce n'est pas le cas à l'ONCFS. Il faut que ce sujet soit réglé au plus vite pour ne pas interférer dans la cotation des postes !!! Il se pose la même question pour la PSR pour les ITPE, les Adjoints Techniques des Administrations d'Etat.

L'administration met ce projet au vote : EFA-CGC, comme les autres organisations syndicales, a voté contre ce projet.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ce projet fera l'objet d'une nouvelle présentation, dans un nouveau CT qui se réunira le lundi 1er juillet prochain.

Vos représentants au CT de l'ONCFS